

Symposium sur "L'espace sans armes"

Plus de cent universitaires et spécialistes de l'espace extra-atmosphérique, représentant vingt-quatre pays, se sont réunis à Montréal du 25 au 27 octobre 1989 pour prendre part à un symposium sur "L'espace sans armes", organisé par le Centre de recherche en droit aérien et spatial de l'Université McGill en association avec la Direction du contrôle des armements et du désarmement d'AECEC.

Depuis plusieurs années déjà, le Centre mène, en collaboration avec la Direction du contrôle des armements et du désarmement, une étude sur le rôle du droit international au regard de l'utilisation militaire de l'espace. En 1985, le Centre a organisé un symposium intitulé "Les traités pourraient-ils éviter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique?". Celui-ci a été suivi en 1987 d'un symposium sur "La surveillance spatiale pour le contrôle et la vérification des armements: options". Le symposium d'octobre est venu marquer une nouvelle étape dans cette étude progressive en faveur de l'utilisation continue de l'espace à des fins pacifiques.

On admet généralement que les accords de limitation des armements stratégiques intervenus entre les États-Unis et l'Union soviétique n'auraient pas vu le jour n'eût été de l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique et des possibilités qu'elle offre quant à la vérification à partir d'engins spatiaux. En ce sens, on peut dire que cette utilisation a eu un effet

stabilisateur. Toutefois, l'introduction d'armes dans l'espace, autrement dit la "militarisation" de l'espace, pourrait avoir l'effet contraire. C'est sur la militarisation sous ses diverses formes que se sont penchés les participants au symposium.

Les Canadiens ont joué un rôle clé dans les débats. M. Peter Hughes, de l'Université d'Ottawa, et Mme Lucie Stojak, de l'Université McGill, ont examiné respectivement les aspects techniques et juridiques de la question. M. F.J.F. Osborne, de SPAR Aerospace, et M. Robin Gubby, de Télésat Canada, ont enrichi la discussion en exposant le point de vue de l'industrie. D'autre part, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des États-Unis et de l'URSS sont venus ajouter la touche internationale. Enfin, l'ambassadeur du Canada auprès de la Conférence du désarmement (CD), M. de Montigny Marchand, a résumé les travaux du symposium lors d'un banquet de clôture.

Le Canada ayant été confirmé à la présidence pour 1990 du Comité spécial de l'espace extra-atmosphérique de la CD à Genève, le symposium venait à point nommé. Ses travaux portaient en effet directement sur le mandat du Comité, qui consiste à prévenir une course aux armements dans l'espace. Les actes du symposium seront communiqués à la CD au début de sa session de 1990. ■

Prévision

Les activités en matière de contrôle des armements et de désarmement auxquelles participent le Canada, de janvier à mai 1990.

Janvier: Troisième session du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies en matière de vérification, New York

11-12 janvier: Réunion du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, Cornwall, Ontario

12 janvier - 22 février: Négociations sur les FCE, 5^e session, Vienne

16 janvier: Commencement de la deuxième étape de l'expérience du Groupe d'experts scientifiques du système d'échange international de données sismiques

16 janvier - 23 février: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, 5^e session, Vienne

16 janvier - 5 février: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, colloque sur les doctrines militaires, Vienne

12-28 février: Conférence "Ciels ouverts", Ottawa

Mi-février - mi-avril: Conférence du désarmement, Genève

15 mars - 26 avril: Négociations sur les FCE, 6^e session, Vienne

19 mars - 27 avril: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, 6^e session, Vienne

23 avril - 4 mai: Réunion du 3^e Comité préparatoire du TNP, Genève

23 avril - 11 mai: Conférence "Ciels ouverts", Budapest (non confirmé)

7 mai - 29 mai: Commission du désarmement de l'ONU, New York

17 mai: Négociations sur les FCE, commencement de la 7^e session, Vienne

21 mai: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, commencement de la 7^e session, Vienne ■

Accord canado-soviétique sur la prévention des incidents en mer

Le 20 novembre 1989, le Canada et l'Union soviétique ont conclu, à Moscou, un accord régissant la prévention des incidents en mer au-delà de la mer territoriale. L'objet de l'accord est d'assurer la sécurité de la navigation des bâtiments et du vol des aéronefs appartenant à leurs forces armées au-delà de la mer territoriale.

Les parties s'engagent, entre autres, à observer rigoureusement l'esprit et la lettre du Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer. Les bâtiments des parties opérant à proximité les uns des autres doivent rester à distance suffisante afin d'éviter les risques d'un abordage. Les parties sont également convenues que leurs bâtiments ne simuleront pas d'attaques en pointant des armes en direction des bâtiments de l'autre partie. De même, leurs aéronefs ne se livreront pas à des attaques simulées ou à des voltiges aériennes au-dessus des bâtiments de l'autre partie, et ils ne largueront pas des objets dangereux dans la direction des bâtiments de l'autre partie. Les parties échangeront en temps utile les informations appropriées concernant les cas d'abordages ou autres accidents survenus en mer entre des bâtiments et des aéronefs des parties. Les actions interdites par l'accord aux bâtiments et aux aéronefs ne doivent pas non plus être entreprises à l'égard des bâtiments et aéronefs non militaires des parties. ■